

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 05 février 2026

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **16** - votants **17**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

**Pouvoirs de** : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

**Secrétaire de séance** : BERARD Maxime

**OBJET : Mairie : Réaménagement - Avenant n°1 marché de travaux lot n°3**

N°20260217-18

*Rapporteur : M. Maxime BERARD*

*Annexe : fiches visa lot 3 du maitre d'œuvre et devis de l'entreprise*

### Synthèse et exposé des motifs

Les travaux de réaménagement de la Mairie ont été réceptionnés avec certaines réserves et sont en cours de finalisation pour les dernières levées de réserves.

Il apparaît que des travaux du lot 3 – cloisons doublages et faux plafonds ont été réalisés car devenus nécessaires ou sur demande du maître d'ouvrage, après validation du maître d'œuvre, mais n'ont pas fait l'objet d'avenant. Le devis de l'entreprise attributaire AC-TEC a été soumis le 22/07/2025.

Il convient de régulariser cette situation.

Les travaux supplémentaires portent sur :

- Le doublage de certains murs existants (local ménage, bureau) ;
- La pose d'une contre cloison dans l'espace état civil – accueil ;
- La suppression de faux plafond bois dans le hall d'accueil ;
- La réalisation de caisson au droit des fenêtres et faux plafond bois dans la salle du conseil ;
- La modification du cloisonnement du local technique à la demande du bureau de contrôle.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 3 414,01€ HT.

Il apparaît nécessaire de proposer un avenant n°1 au lot n°3 pour acter ces modifications.

Tel est l'objet de cette délibération.

**Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** les travaux modificatifs nécessaires sur le lot 3 – cloisons doublages et faux plafonds ;

**CONSIDERANT** que ces travaux modificatifs génèrent des plus-values ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, 1411-7 et L 2121-29 ;

**VU** les devis et visa de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux modificatifs ;

**VU** l'avis du bureau du 09 février 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, AVEC DEUX ABSTENTIONS : M. DEJY Guillaume et M. DU PONTAVICE Quentin**

- **VALIDE** les avenants n°1 pour les lots 1, 7 et 8 conformément au tableau ci-dessous :

| Lot                                         | Entreprises titulaires | Montant de l'avenant<br>€ HT                  | Montant initial du marché €HT | Nouveau montant du marché €HT |
|---------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| LOT03 : cloisons doublages et faux plafonds |                        | 3 414,01€<br><br>Soit 3,12% du marché initial | 109 327,00€                   | 112 741,01€                   |

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026

Publié le : 23 FEV. 2026

